

CERTIFICAT

Numéro: PRJ 835419-02.2021

Control Union Inspections France, Organisme de Certification, certifie que l'entreprise :

SAS Vaesken

38 rue de Saint Omer 59285 Arnèke FRANCE

N°SIRET: 30378213000015 Numéro d'agrément: NC00099

(et les sites en annexe 1)

a été auditée avec succès sur la base des Arrêtés du 16 octobre 2020 relatifs au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité Organisation Générale et au(x) référentiel(s) :

- DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS
- DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A DES UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS
- APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Traitement de semences en unité mobile et hors traitement de semences (Nébulisation de Pomme de Terre).

Cycle de certification : Cycle de renouvellement

Ce certificat est valide du 29-07-21 au 28-07-27

Fait à Le Havre, le 25-08-21



Accréditation n°5-0502, Portée disponible sur www.cofrac.fr Hervé MALANDAIN Directeur du Département Certification

Allaham

Le présent document a été délivré sur la base du Code rural et de la pêche maritime - Titre V - Livre II, du Décret n° 2014-1570 du 22/12/2014 modifiant le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels, de l'Arrêté du 16/10/2020 fixant les modalités de certification mentionnée au 2° de l'article L.254-2 du code rural et de la pêche maritime, de l'Arrêté du 16/10/2020 fixant le liste des démarches ou pratiques ayant des incidences favorables sur la réduction de l'usage et des impacts de produits phytopharmaceutiques permettant l'exemption prévue au 2° du III de l'article L.254-62 du conseil rural et de la pêche maritime, des Guïdes de lecture disponibles au bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture, de la FAQ « Séparation Vente/Conseil » en vigueur du Ministère de l'Agriculture. L'authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées auprès de Control Union Inspections France, qui en est propriétaire ; ce document doit lui être restitué ou détruit sur sa demande.



Certificat Phyto 2ème cycle -V03 - 14-04-2021



Annexe 1 du certificat : liste des établissements du périmètre

Numéro: PRI 835419-02.2021

Nom du site / Raison sociale	Adresse	Activité(s)* (précisez 1, 2,3 et/ou 4)
SAS Vaesken / Arneke / Bureau central	38 rue de Saint Omer 59285 Arnèke	1,2,3
SAS Vaesken / Audruicq (Stockage)	38 rue de Saint Omer 59285 Arnèke	1
SAS Vaesken / Bourbourg (Stockage)	81, avenue Antony Caro 59630 Bourbourg	1
SAS Vaesken / Roquetoire	1635, rue d'Aire 62120 Roquetoire	1,2
SAS Vaesken / Samer	143, rue Roger Salengro 62830 Samer	1
SAS Vaesken / Wierre Effroy	221, rue de Beaucamp 62720 Wierre Effroy	1

Ce certificat est valide du 29-07-21 au 28-07-27

Fait à Le Havre, le 25-08-2021

Hervé MALANDAIN
Directeur du Département Certification

- *(1) Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels ;
- (2) Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels;
- (3) Application de produits phytopharmaceutiques en prestation de services;
- (4) Conseils stratégique et/ou spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.



Certificat Phyto 2ème cycle -V03 - 14-04-2021